

A	A3 – Restaurer et entretenir les habitats d'intérêt communautaire	Priorité		
	A3.1 Restaurer les habitats de falaises sur la zone située à l'Est de la plage de la Varde	1	2	3

Cadre	
<p>Secteur(s) concerné(s) Zone à l'Est de la pointe de la Varde</p> <p>Statut foncier Conservatoire du littoral (Cdl)</p>	<p>Habitat(s) concerné(s) 1230 - Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques</p> <p>Constat(s) et problématique Implanté dans le bâtiment situé à l'Est de la pointe de la Varde depuis 1955, l'entreprise de mareyage de crustacés et de coquillages assure le stockage de ses produits dans plusieurs bassins. Ceux-ci sont alimentés en eau de mer par une pompe. Ce bâtiment, construit auparavant sur des habitats de falaises « dénaturent » quelque peu le paysage. De plus, la présence de camions de transport liés à l'activité entraîne divers problèmes de circulation notamment en été lorsque la fréquentation de la plage est plus importante et que l'entreprise connaît un pic d'activités. Depuis 1995, le Conservatoire du littoral est propriétaire de l'ensemble des parcelles accueillant l'activité. Il souhaite donc, une fois que l'entreprise aura trouvé un nouvel emplacement et quittera le bâtiment de la pointe de la Varde, réhabiliter ce secteur afin qu'il retrouve un caractère plus « naturel ».</p>

Actions
<p>Cette mesure vise donc à supprimer un point noir paysager, restaurer le couvert végétal et revaloriser cet espace. Il s'agira donc de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A3.1.a : Démolir le bâtiment. - A3.1.b : Déplacer le sentier côtier et mettre en défens l'emplacement du vivier. Ce sentier passe aujourd'hui à l'Est du bâtiment pour rejoindre la RD 201. - A3.1.c : Restaurer le couvert végétal à l'emplacement du vivier et des zones « décapées » annexes (gestion passive et suivi de l'évolution naturelle du site).

Modalités de mise en œuvre				
Action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels
A3.1.a : Démolir le bâtiment	Cdl	Opérateur N2000, CG35, CBNB, collectivités, représentants d'usagers, DDTM		Cdl
A3.1.b : Déplacer le sentier côtier devant l'emplacement du vivier				Contrat N2000 (A32324P, A32325P)
A3.1.c : Restaurer le couvert végétal à l'emplacement du vivier			Gestion passive	

Echéancier : 2015-2016

Mesures liées :

A1.1 – Suivre l'évolution de la fréquentation humaine sur le site

A1.3 – Définir un fonctionnement du site qui permette de réduire les pressions sur les milieux et améliorer qualitativement les circulations et les stationnements

C1/C2.1 - Informer et sensibiliser au moyen de supports et outils de communication existants

D1.2 - Améliorer les connaissances sur les habitats terrestres et le fonctionnement écologique de certains milieux et en assurer le suivi

Indicateurs de suivi et d'évaluation**Indicateurs de réalisation**

Destruction du bâtiment

Modification du cheminement

Indicateurs de résultat

Apparition de nouvelles surfaces d'habitats d'intérêt communautaire (habitats de falaises)

Exemple(s) de métrique(s) pour renseigner les indicateurs de résultats

Rapport des surfaces d'habitats de falaises à l'Est de la plage de la Varde en 2008 et lors de la prochaine cartographie des habitats.